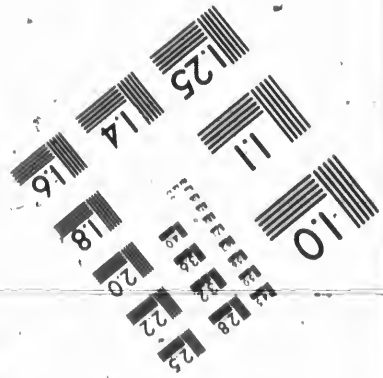
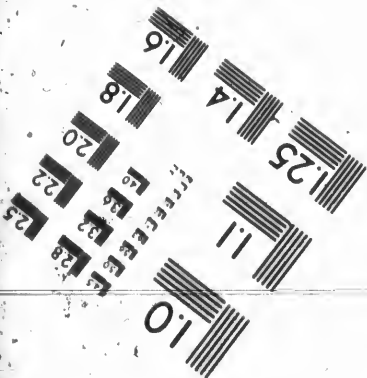
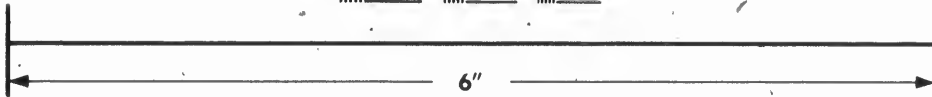
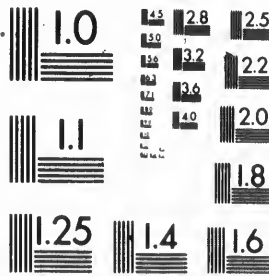


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1987**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

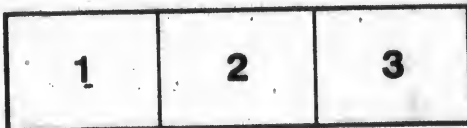
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

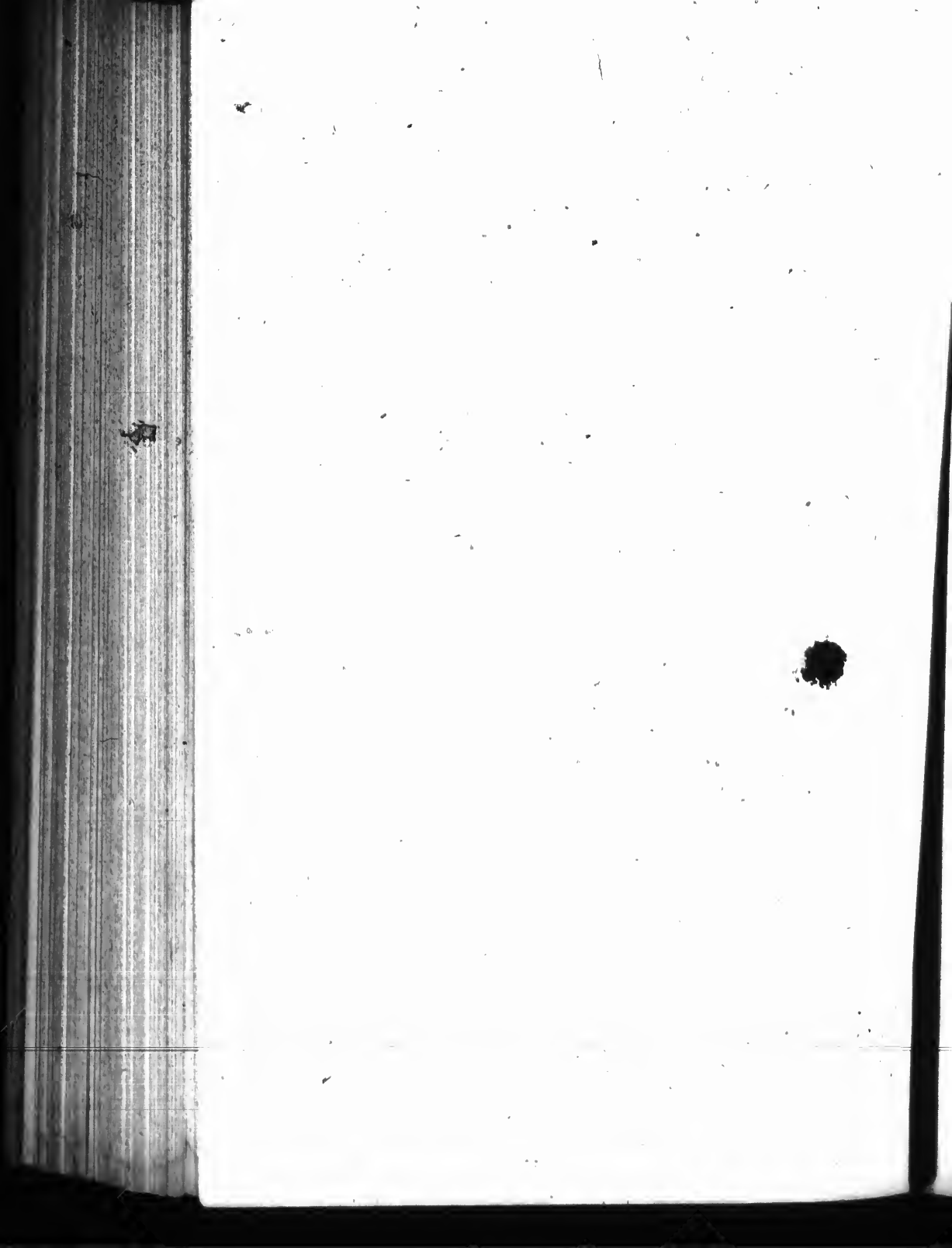
Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



(No. 130.)

---

**MANDEMENT**

DE

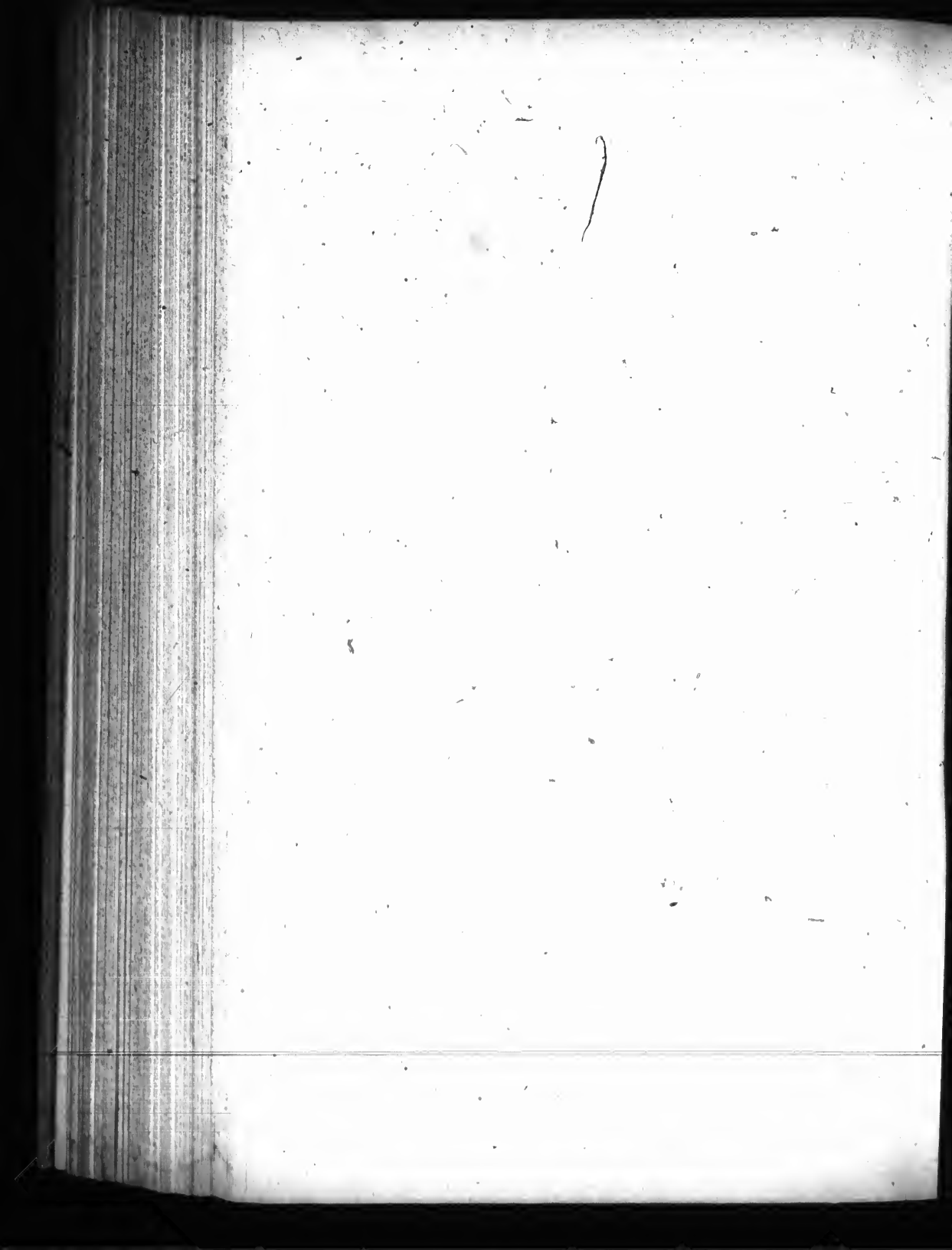
**MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU**

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT UNE ENCYCLIQUE DU SOUVERAIN  
PONTIFE CONTRE LA FRANCMACONNERIE.

29 JUIN 1884.

---



# MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT UNE ENCYCLIQUE DU SOUVERAIN  
PONTIFE CONTRE LA FRANC-MACONNERIE.

---

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

*Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles  
de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction  
en Notre Seigneur.*

C'est de Rome, en la fête des bienheureux apôtres Pierre et Paul, après avoir eu le bonheur d'offrir le saint sacrifice sur leurs tombeaux et de recevoir pour Nous et pour vous la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, que Nous vous adressons aujourd'hui la parole, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, pour promulguer une Encyclique sur un sujet des plus importants.

Depuis un siècle et demi les Souverains Pontifes, comme des sentinelles vigilantes placées sur les murs de la cité de Dieu, n'ont cessé de sonner l'alarme contre les SOCIÉTÉS SECRÈTES, qui ne sont autre chose que l'armée de la cité du mal. Le 20 avril dernier Notre Saint Père le Pape Léon XIII, fidèle à son devoir et aux tra-



ditions du Siège Apostolique, a exposé les très graves raisons pour lesquelles ces sociétés doivent être en horreur aux enfants de l'Eglise.

L'apôtre Saint Paul (Eph. 5. 8.) recommande aux chrétiens *de vivre comme des enfants de lumière : ut filii lucis ambulate*. Le secret profond et inviolable dont la franc-maçonnerie s'enveloppe est déjà par lui-même une preuve de la perversité de ses desseins, car le bien ne craint pas la lumière. Et cela est vrai même dans le cas où la promesse du secret n'est pas confirmée par serment.

La franc-maçonnerie exige de ses adeptes une obéissance aveugle et absolue aux ordres de ses chefs, en sorte que ceux qui sont assez imprudents pour s'enrôler dans ses rangs, en deviennent les esclaves et courent le danger de perdre la vie en cas de désobéissance. C'est donc une folie que d'y entrer ; c'est un devoir d'en sortir au plus vite.

Elle fait profession de n'exclure de son sein aucune religion et de n'en reconnaître aucune ; l'enfant de l'Eglise qui entre dans cette société est donc exposé à entendre l'éloge et à prendre peu à peu l'habitude de cette indifférence religieuse qui offre plus de danger qu'une hostilité ouverte capable de provoquer des soupçons et des remords.

Cette indifférence n'est elle-même qu'un premier pas vers un abîme plus profond.

L'âme humaine, créée à l'image de Dieu et appelée à un bonheur parfait, ne peut se dispenser d'avoir une religion. L'indifférentisme l'incline à se faire une religion à son gré, selon les bornes étroites de son intelligence et surtout conforme aux vils penchants d'un cœur *enclin au mal dès sa jeunesse* (Gen. 8. 21.) par

suite du péché originel. L'orgueil, le commencement de tout péché, *initium omnis peccati* (Eccl. 10. 15.) comme nous le dit l'Esprit Saint, l'orgueil fait rejeter toute révélation divine ; la concupiscence abhorre toute morale qui la gêne et, sous prétexte de liberté, veut s'affranchir de toute loi divine et humaine. L'existence d'un Dieu infiniment saint et puissant ; la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; la sainteté et l'indissolubilité du mariage ; les droits les plus évidents de l'Eglise ; les principes fondamentaux de la famille et de la société ; tout est méconnu, nié, foulé aux pieds et il ne reste plus aux passions les plus dangereuses d'autre frein que la crainte d'un châtement temporel, auquel les coupables ont toujours l'espoir et trop souvent la chance d'échapper.

Tel est, N. T. C. F., le tableau que l'Encyclique nous trace de ce *naturalisme* auquel arrivent par degrés les francs-maçons les plus avancés. Ce qui se passe aujourd'hui en Europe en est une preuve évidente.

Le Souverain Pontife reconnaît que parmi les franc-maçons il y en a un bon nombre qui n'en sont pas encore rendus à ce degré de perversité et qui reculeraient d'horreur s'ils connaissaient combien rigoureusement ces épouvantables conséquences découlent des principes fondamentaux de la franc-maçonnerie.

Ce qui les trompe et les aveugle c'est cette apparence séduisante de *l'union fraternelle* qu'elle propose et invoque comme étant le but unique et le fruit de l'association : ce sont ces *secours mutuels* que les membres se prêtent les uns aux autres quand ils se sont reconnus au moyen de signes mystérieux qu'ils croient à tort être *l'unique secret* de la société, tandis que les *vrais secrets* ne sont révélés qu'à ceux dont les principes anti-religieux et anti-sociaux sont parfaitement connus.

Mais, N. T. C. F., ne vous laissez pas prendre à ce piège si adroitement et si perfidement déguisé pour captiver des âmes sans défiance, dont les suffrages et les contributions servent à augmenter les forces et les ressources de chefs inconnus qui conspirent dans l'ombre pour renverser l'Eglise et bouleverser la société chrétienne. *Dieu est charité*, dit l'apôtre bien-aimé, (1 Jean. 4. 16.) *Deus caritas est*; voilà pourquoi la franc-maçonnerie cherche à se couvrir du manteau de cette vertu sublime qui, comme Dieu, ne connaît pas d'acception de personne. Les sociétés secrètes se trahissent elles-mêmes en bornant leurs secours et leurs aumônes à leurs adeptes, quand toutefois il reste quelque ressource après ce qui a été employé à l'accomplissement de leurs œuvres de ténèbres.

Encore une fois, N. T. C. F., ne vous laissez pas prendre à ce piège si adroitement et si perfidement déguisé.

Obéissez à la voix de l'Eglise, qui, comme une tendre mère toujours inquiète sur les dangers que peuvent courir ses enfants, vous défend sous peine d'excommunication de vous enrôler dans les sociétés secrètes et ordonne à ceux qui ont eu cette imprudence et ce malheur, de s'en retirer au plus vite.

Dieu merci, le nombre des catholiques du Canada qui ont désobéi à l'Eglise en cette matière, est très petit. N'y en eût-il qu'un seul, le danger auquel se trouve exposée cette pauvre âme devrait nous faire verser des larmes avec des prières pour sa conversion : le même sentiment doit nous animer tous à prier aussi pour la conversion de ceux qui font véritablement l'œuvre de la franc-maçonnerie en accusant faussement leurs frères et même des membres du clergé d'être les adeptes des sociétés secrètes. Ces atroces calomnies propagées jusqu'en Europe et à Rome même, ne trompent que ceux qui ne connaissent pas combien les catholiques de notre province, et de l'archidiocèse en particulier, sont atta-

pas prendre à ce  
 t déguisé pour cap-  
 es suffrages et les  
 s forces et les res-  
 rent dans l'ombre  
 r la société chré-  
 bien-aimé, (1 Jean.  
 quoi la franc-ma-  
 teau de cette vertu  
 t pas d'acception  
 e. trahissent elles-  
 rs aumônes à leurs  
 ue ressource après  
 issement de leurs

s laissez pas pren-  
 filement déguisé.  
 comme une tendre  
 que peuvent cou-  
 e d'excommunica-  
 secrètes et ordonne  
 et ce malheur, de

iques du Canada  
 tière, est très petit.  
 auquel se trouve  
 us faire verser des  
 version : le même  
 rier aussi pour la  
 ement l'œuvre de  
 ement leurs frères  
 re les adeptes des  
 ies propagées jus-  
 ompent que ceux  
 hologiques de notre  
 iculier, sont atta-

chés à leur foi et fidèles à mettre en pratique l'ensei-  
 gnement de l'Eglise.

Au lieu de nous déchirer et de nous décrier ainsi sur  
 des questions de nombres, soyons plutôt d'accord pour  
 conjurer un danger commun.

La franc-maçonnerie cherche partout à enrôler les  
 jeunes gens et les ouvriers, les uns par l'appât de la  
 curiosité, les autres par l'espoir d'un secours dont nous  
 avons signalé le véritable but. Dans la famille chré-  
 tienne et dans l'école il faut donc de bonne heure pré-  
 mûnir la jeunesse à quelque rang de la société qu'elle  
 appartienne, contre ces tentatives dangereuses.

Du haut de la chaire et dans la direction des âmes,  
 les pasteurs doivent rappeler aux fidèles les défenses de  
 l'Eglise, les vérités attaquées par les sociétés secrètes et  
 encourager les pieuses associations telles que les Con-  
 grégations et l'Archiconfrérie de la Sainte Vierge, la  
 société de Saint Vincent de Paul, le Tiers Ordre de S.  
 François, le scapulaire, le saint rosaire, la communion  
 réparatrice, l'apostolat de la prière et autres du même  
 genre. Il sera bon de rappeler de temps en temps aux  
 fidèles que selon notre premier concile, tenu en 1851,  
 aucun confesseur ne peut absoudre les francs-maçons  
 qui refusent ou négligent de renoncer à la franc-maçon-  
 nerie.

Une instruction donnée, le 10 mai dernier, par le  
 Saint Office, en nous suggérant ces moyens, nous ap-  
 prend que Notre Saint Père le Pape, voulant autant  
 que possible favoriser la conversion des francs-maçons,  
 accorde pendant un an à tous les confesseurs approuvés  
 par l'Ordinaire le pouvoir d'absoudre des censures et  
 de réconcilier à l'Eglise ceux qui étant sincèrement  
 contrits de leur faute, abandonneraient la franc-maçon-

nerie. (a) Prions afin que tous se montrent fidèles à la grâce qui leur est offerte et s'emprescent d'en profiter.

Suivant cette même Instruction, le Souverain Pontife désire que dans cet espace de temps les fidèles soient appelés à faire une retraite ou au moins quelques jours d'exercices publics, où, tout en méditant pour leur propre compte les vérités éternelles, ils se feront un devoir de prier et de communier pour la conversion des catholiques enrôlés dans les sociétés secrètes et impioreront la protection du ciel sur l'Eglise et sur son Chef, aujourd'hui exposés à une si furieuse tempête. (b)

Les écrivains catholiques rendront aussi un grand service à la cause commune en exposant les enseignements du Saint Siège, les périls que courent l'Eglise et la société chrétienne. Mais pour que leur travail soit béni de Dieu, il faut, comme le dit l'Instruction du Saint Office, qu'ils combattent sous la conduite de leurs évêques — *episcopis ducibus*. — Il faut qu'ils évitent toute exagération, toute accusation qui n'est propre qu'à affaiblir les forces catholiques en les divisant par d'amères récriminations et en suscitant des discussions où la charité est sacrifiée sans aucun profit pour la cause commune.

Tous doivent se persuader que le meilleur moyen de ramener au bercail une pauvre brebis égarée n'est pas de monter sur les toits pour la décrier, mais d'avertir en toute charité et en toute confiance ceux que l'autorité

---

(a) Ce pouvoir commence aujourd'hui et finira à minuit entre le 28 et le 29 juin 1885, car il est accordé pour un an à compter du jour de la promulgation de l'encyclique dans chaque diocèse.

(b) MM. les curés pourraient consacrer à cette fin quelques jours des mois de S. Joseph, de la Sainte Vierge, du Sacré Cœur, de Sainte Anne, ou de novembre, en y donnant une solennité particulière. Dans tous les exercices publics de ces différents mois on pourrait aussi faire une prière spéciale à cette intention.

et la grâce de leur ministère peuvent mettre en état de remédier au mal.

Bien coupables sont ceux qui accusent témérairement et qui font circuler la calomnie à l'aide d'un secret perfide que l'on reçoit et que l'on transmet sans remords.

Outre les sociétés *secrètes* proprement dites, dans lesquelles on conspire contre l'Eglise et l'Etat, avec promesse du secret, confirmée ou non par serment, il y en a d'autres qu'il faut éviter sous peine de péché grave. Ce sont celles où l'on exige un secret inviolable avec *promesse par serment* d'obéir absolument à des chefs que l'on ne connaît pas. Il faut aussi regarder comme dangereuses certaines sociétés dont la doctrine est suspecte et dont les chefs se conduisent de manière à inspirer une juste défiance. (a) Elles sont quelquefois d'autant plus à redouter qu'elles se couvrent du voile d'une fin honnête qui peut en imposer facilement.

Les Pères du quatrième concile de Québec, dans leur pastorale du 14 mai 1868, vous ont déjà signalé ce danger.

“Tenez-vous également éloignés de certaines autres sociétés, moins secrètes, il est vrai, mais encore trop dangereuses. Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir au dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle et de charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord

(a) Instruction au S. O. 10 mai 1884, Nos 3 et 4.

“ ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs  
 “ mœurs et tout sentiment de probité et de justice en  
 “ faisant société avec des inconnus qui se montrent mal-  
 “ heureusement trop habiles à leur communiquer leur  
 “ propre perversité. En second lieu, l'on a vu ici  
 “ comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme  
 “ en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces  
 “ conspirations contre le repos public. Les pauvres  
 “ ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde,  
 “ une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ;  
 “ et quelquefois même, les rigueurs de la justice hu-  
 “ maine sont venues y ajouter des châtimens exem-  
 “ plaires.

“ Croyez-le donc bien, N. T. C. F., lorsque vos pas-  
 “ teurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner  
 “ de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sin-  
 “ cères amis ; vous seriez bien aveugles si vous mépri-  
 “ siez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers,  
 “ à des inconnus qui vous flattent pour vous dépouiller,  
 “ et qui vous font de séduisantes promesses pour vous  
 “ précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien  
 “ de vous aider à sortir.”

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous  
 réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le présent mandement sera lu le premier diman-  
 che après sa réception, dans toutes les églises et cha-  
 pelles de paroisses et de missions où se fait l'office  
 public ;

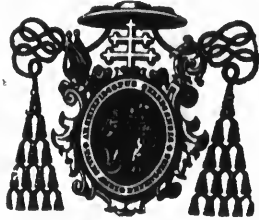
2° A la suite de ce mandement on lira au prône en  
 une ou plusieurs fois l'Encyclique du 20 avril dernier ;

3° Chacune de ces lectures partielles sera suivie de la  
 récitation publique de trois *Pater* et *Ave* à genoux, pour

la conversion de ceux qui ont eu le malheur de s'engager dans une société secrète.

Donné à Rome, en dehors de la porte Flaminienne, sous notre sceing et le sceau de l'archidiocèse, et le contre-seing de notre secrétaire *ad hoc*, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, en la fête des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

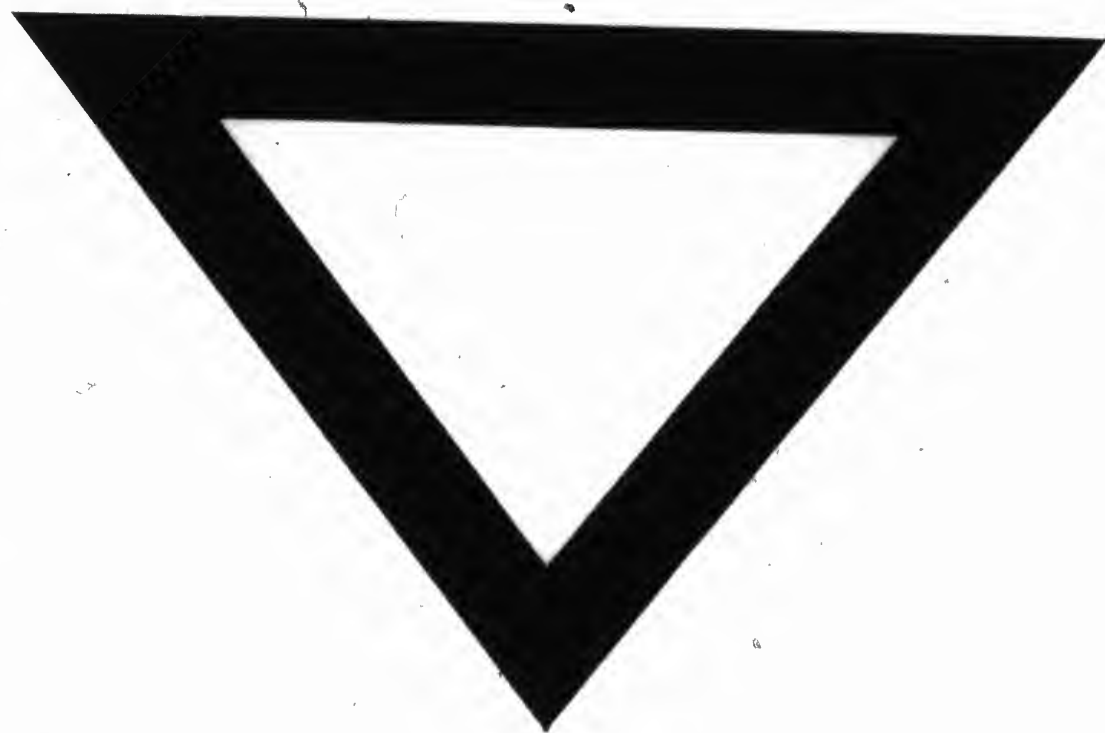


Par Monseigneur,

L.-N. BEGIN, Ptre,  
*Secrétaire ad hoc.*







2

15